

... une pédagogie appropriée aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle mais pas seulement ...

3-1-7 La Démarche de Projet

Ses apports

1. Elle est **particulièrement adaptée à l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle**, quels que soient les contextes pédagogiques et éducatifs de mise en oeuvre sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
2. Elle concerne **sur le temps scolaire**, aussi bien **les projets développés dans le cadre des enseignements** que dans celui **des actions éducatives**. Elle peut d'ailleurs permettre **d'amorcer une réflexion globale sur les conditions de réussite des élèves** et **rendre plus cohérentes** les politiques de vie scolaire et d'enseignement dans les établissements.
3. Elle peut permettre **de conjuguer les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres** (avec des oeuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture).
4. Elle permet **de conforter et de prolonger les apprentissages**, les élèves étant amenés à donner plus de sens à leurs savoirs en se les appropriant.
5. Elle favorise **l'interdisciplinarité** ainsi que **le décroisement des apprentissages** en créant des ponts entre disciplines, acteurs éducatifs et élèves.
6. Elle stimule **la motivation des élèves** en les rendant **coacteurs** (ou parfois même **co-auteurs**) d'un projet. Ainsi, il est essentiel que **l'enseignant conjugue ses objectifs pédagogiques avec les capacités et attentes de ses élèves**. Il peut aussi **s'appuyer sur les connaissances et compétences culturelles et artistiques acquises** par les élèves en dehors de l'école.
7. Elle permet **d'établir et de renforcer les liens entre l'école et les structures culturelles** en sortant des cadres conventionnels de la classe, et donne ainsi aux élèves une ouverture sur le monde extérieur.

L'élaboration d'un projet artistique et culturel

... Porteurs du projet

... Liens social

... Objet du projet

... Valorisation de l'école ou de l'établissement

... Valorisation du travail de l'élève

... Une stratégie pédagogique à définir en fonction de la problématique soulevée

... Personnes ressources pour aide à la mise en oeuvre de sa démarche

... Etapes, activités principales, productions attendues

1. Il est une **composante du parcours d'éducation artistique et culturelle** et s'inscrit dans le cadre **du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement**.

2. Il peut être portée par **une équipe pédagogique et éducative** ou par **un(e) enseignant(e)**.

3. Il est l'occasion de **créer des liens sociaux** en faisant participer **les élèves et leurs familles** à la vie de l'établissement.

Il est **tendu vers un aboutissement identifié dès le début** de sa mise en oeuvre, par tous les **concepteurs, meneurs comme participants**.

4. Il peut être de différentes natures : **ambitieux ou modeste, simple ou complexe, pérenne ou éphémère**. Préparer un concert ou un spectacle public, présenter une exposition, découvrir un lieu patrimonial ou une structure culturelle, rencontrer un artiste ou un professionnel, assister à un événement relevant de la création artistique, créer une musique ou un film, rédiger un récit ou construire une scène théâtrale, etc.

Beaucoup d'autres sont également possibles **en fonction des opportunités proposées par les partenaires** ou des **ressources internes à l'école ou de l'établissement** ou encore **de la complicité pédagogique existant entre professeurs** au sein d'une même unité d'enseignement.

5. Une telle démarche **contribue à affirmer aux yeux de tous l'identité propre de l'école ou de l'établissement**, notamment pour les élèves qui, ne participant pas directement au projet, y adhèrent malgré tout en défendant volontiers une action remarquable dès lors qu'elle porte l'image de leur école ou de leur établissement vers l'extérieur.

6. L'équipe pédagogique et éducative **élabore une stratégie qui répond aux objectifs qu'elle s'est fixés à partir d'une problématique fondée sur une analyse de la situation locale** (identification des besoins des élèves, des contraintes et des ressources existantes).

7. Elle **peut être aidée dans sa démarche** par des **personne ressources de l'éducation nationale** ou par **un partenaire** avec lequel elle se concerta. La stratégie arrêtée **peut et doit être formalisée dans un cahier des charges** (dans le cas d'une demande de financement) et **faire l'objet d'un contrat avec les élèves**.

8. Elle nécessite d'en **prévoir en amont les principales étapes, les activités, les productions attendues**, etc.



3-1-7 La Démarche de Projet

- ... **Coordination du projet** **9.** Lorsque le projet est porté par une équipe, la **désignation d'un coordinateur pédagogique** unique accroît l'efficacité de l'organisation.
- ... **Budget** **10.** L'établissement d'un budget peut par ailleurs conduire à **rechercher des financements (Europe, Région, Département, Ville, partenaires privés, etc.)**.
- ... **Cadre juridique** **11.** La prise en compte du cadre légal et juridique des actions, notamment lorsque sont prévus **des déplacements hors de l'école ou de l'établissement**, implique des **démarches administratives** (convention de partenariat éventuelle, autorisations, plan vigipirate, modalités propres aux structures culturelles, nombres d'enseignants accompagnants, autorisation d'accès d'un partenaire au sein de l'établissement, etc.).
- ... **Communication autour du projet** **12.** Il est également important **d'informer les différents acteurs de la communauté éducative** (équipe de direction, agent comptable, vie scolaire, équipe pédagogique, etc.) et des **structures partenaires** (financeurs notamment)
- ... **Restitution du projet** **13.** La restitution du projet est **une réalisation concrète, étape ou finalité de la démarche**, grâce à laquelle les élèves s'approprient le projet. Elle permet **d'observer la progression de l'élève, de mesurer l'investissement du groupe classe** puis de **communiquer dans l'espace éducatif** en en faisant bénéficier des personnes extérieures au projet. **Les parents d'élèves** peuvent prendre part à la **restitution du projet**, parfois même **être associés** à certaines de ses étapes. Ces situations permettent aux enseignants d'échanger différemment avec les familles et de favoriser une communication entre parents, enfants et école qui **transforme le rapport au savoir**. Pour les parents, ces projets **révèlent aussi les potentialités de leur enfant**.
- ... **Porter un regard différent sur la relation à l'école ou à l'établissement** **14.** La restitution du projet permet aussi de **valoriser les travaux des élèves auprès de tous**, d'essaimer et de provoquer **l'envie de monter des projets chez d'autres élèves ou enseignants**. Elle constitue une occasion unique de **fédérer tous les acteurs du projet en vue de sa reconduite**.
- ... **Valorisation du travail de l'élève et Stimulation des autres membres de la communauté éducative** **15.** Le bilan, généralement précédée d'évaluations intermédiaires est une étape à part entière du projet. Il **valorise le processus** autant que la **réalisation finale** et **sert à estimer : la progression vers les objectifs et les résultats obtenus**, mais également à **examiner ce qui a été fait par les différents acteurs** (analyse de pratiques). A ce titre, il doit prendre en compte **l'avis des élèves** sur le projet auquel ils ont participé et d'en mesurer les effets sur les apprentissages.



3-1-7 La Démarche de Projet

- ... **Coordination du projet** **9.** Lorsque le projet est porté par une équipe, la **désignation d'un coordinateur pédagogique** unique accroît l'efficacité de l'organisation.
- ... **Budget** **10.** L'établissement d'un budget peut par ailleurs conduire à **rechercher des financements (Europe, Région, Département, Ville, partenaires privés, etc.)**.
- ... **Cadre juridique** **11.** La **prise en compte du cadre légal et juridique des actions**, notamment lorsque sont prévus **des déplacements hors de l'école ou de l'établissement**, implique des **démarches administratives** (convention de partenariat éventuelle, autorisations, plan vigipirate, modalités propres aux structures culturelles, nombres d'enseignants accompagnants, autorisation d'accès d'un partenaire au sein de l'établissement, etc.).
- ... **Communication autour du projet** **12.** Il est également important **d'informer les différents acteurs de la communauté éducative** (équipe de direction, agent comptable, vie scolaire, équipe pédagogique, etc.) et des **structures partenaires** (financeurs notamment)
- ... **Restitution du projet** **13.** La restitution du projet est **une réalisation concrète, étape ou finalité de la démarche**, grâce à laquelle les élèves s'approprient le projet. Elle permet **d'observer la progression de l'élève, de mesurer l'investissement du groupe classe** puis de **communiquer dans l'espace éducatif** en en faisant bénéficier des personnes extérieures au projet. **Les parents d'élèves** peuvent prendre part à la **restitution du projet**, parfois même **être associés** à certaines de ses étapes. Ces situations permettent aux enseignants d'échanger différemment avec les familles et de favoriser une communication entre parents, enfants et école qui **transforme le rapport au savoir**. Pour les parents, ces projets **révèlent aussi les potentialités de leur enfant**.
- ... **Porter un regard différent sur la relation à l'école ou à l'établissement** **14.** La restitution du projet permet aussi de **valoriser les travaux des élèves auprès de tous**, d'essaimer et de provoquer **l'envie de monter des projets chez d'autres élèves ou enseignants**. Elle constitue une occasion unique de **fédérer tous les acteurs du projet en vue de sa reconduite**.
- ... **Valorisation du travail de l'élève et Stimulation des autres membres de la communauté éducative** **15.** Le **bilan, généralement précédée d'évaluations intermédiaires** est une étape à part entière du projet. Il **valorise le processus** autant que **la réalisation finale** et **sert à estimer : la progression vers les objectifs et les résultats obtenus**, mais également à **examiner ce qui a été fait par les différents acteurs** (analyse de pratiques). A ce titre, il doit prendre en compte **l'avis des élèves** sur le projet auquel ils ont participé et d'en mesurer les effets sur les apprentissages.

3-1-8 Focus 2 : Eléments pratiques pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel

Focus 2

Éléments pratiques pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel

Cette partie rassemble des informations pratiques relatives aux grandes étapes de la démarche de projet : élaboration d'une stratégie, mise en œuvre, restitution et bilan du projet.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE

À partir d'un diagnostic des besoins des élèves, des contraintes et des ressources existantes, les responsables du projet élaborent une stratégie en accord avec leurs objectifs en prenant appui, si besoin, sur les personnes ressources de l'éducation nationale.

- **Contacteur des personnes ressources**
Les responsables du projet ont la possibilité d'établir un contact avec les personnes ressources de l'éducation nationale afin d'obtenir un appui pour élaborer le projet. Ces personnes ressources sont notamment :
- les corps d'inspection, chargés

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- le / la **délégué(e) académique aux relations européennes et internationales et à la coopération** (DAREIC). C'est la personne à contacter lorsqu'un enseignant souhaite donner une portée internationale à son projet ;
- le **réfèrent culture**, nommé dans chaque lycée sur la base du volontariat. Il peut aider ses collègues à identifier les personnes ressources et/ou les institutions culturelles à contacter et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches partenariales (cadre juridique, échéancier, financement, lien avec le conseil pédagogique et le conseil de la vie lycéenne - CVL -, etc.).

- **Définir le cadre pédagogique**
Les personnes responsables du projet choisissent le cadre pédagogique dans lequel sera mené le projet artistique et culturel : pendant les heures d'enseignement et / ou dans le cadre de dispositifs éducatifs.

- **Choisir les partenaires**
L'équipe pédagogique et éducative décide si elle souhaite travailler en partenariat. Dans ce cas, elle identifie le partenaire le plus à même de répondre à ses attentes puis dégage avec lui des pistes de travail pour le montage du projet.

- Le partenaire peut proposer plusieurs types d'accompagnement, parmi lesquels :
- le soutien à des projets de classe à l'aide de professionnels (artistes, professeurs relais des structures culturelles, etc.) ou en exploitant des ressources numériques (par exemple celles des musées, qui permettent de préparer, exploiter et prolonger le travail en classe autour des visites) ;
 - l'accompagnement de projets sur une année scolaire (aide pédagogique et logistique, prêt de matériel, etc.) ;
 - des actions pédagogiques encadrées ou définies par les partenaires : résidences d'artistes, ateliers, venue de professionnels dans l'établissement, visites de structures (musées, théâtres, etc.) ;
 - l'organisation de prix ou de concours artistiques et culturels ;
 - des actions de formation : conférences, stages pour les élèves en liaison avec la découverte des métiers, etc. ;
 - des événements exceptionnels (visites insolites, expositions temporaires dans ou hors de l'établissement, semaines thématiques, etc.) ;
 - un accompagnement à distance grâce aux ressources numériques et par échanges directs avec le professionnel compétent.
- Le choix précoce de la structure partenariale permet d'envisager une réelle co-construction du projet.

SIXIÈME : « LES DÉVOREURS DE CONTES »
Projet réalisé à partir de contes et récits merveilleux, notamment de l'Antiquité, dont l'enseignement du français assure la trame principale enrichi de travaux menés dans d'autres disciplines.

DOMAINES	PRINCIPALES ACTIVITÉS, PARTENAIRES ET INTERVENANTS
 <p>LITTÉRATURE MUSIQUE ARTS VISUELS</p>	<p>Principales activités en français</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour découvrir et choisir des œuvres : travail au centre de document et d'information de l'établissement en collaboration avec le professeur documentaliste ; sorties accompagnées à la médiathèque, dans une librairie. • Lectures adressées à voix haute dans l'espace partagé de la classe (individuelles, plurielles et chorales), initiation progressive à l'art du conteur. • Atelier d'écriture d'un conte (individuelle, collective). • Mise en jeu de certains des contes lus en classe ou écrits par les élèves. • Rencontres avec un auteur de littérature de jeunesse, qui peut contribuer à animer l'atelier d'écriture des contes. <p>Prolongement du travail sur les textes antiques possibles en Langues et cultures de l'Antiquité : latin initiation.</p> <p>Travail complémentaire en histoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation historique et culturelle en lien avec l'étude de l'Antiquité. <p>Éducation musicale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la mise en jeu des contes, par exemple par l'écriture d'une chanson refrain rythmant le récit ou d'une courte mélodie. <p>Prolongements possibles en arts plastiques, autour de l'élaboration d'un album jeunesse (sous forme numérique par exemple), à partir des contes étudiés et/ou des contes écrits par les élèves, ou de la participation au travail scénographique pour la mise en jeu des contes.</p> <p>En mathématiques, travail possible autour de la mise en page de l'album jeunesse (reconnaissance et construction de figures géométriques).</p> <p>Partenaires et intervenants possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un auteur, un illustrateur ; un comédien, un professionnel du chant, un conteur, un théâtre ou une compagnie théâtrale ; le responsable d'une médiathèque, d'une maison d'édition, d'une librairie.

3-1-9 Focus 2 : Eléments pratiques pour la mise en oeuvre d'un projet artistique et culturel

L'enseignant peut alors faire part de ses pistes de réflexion et échanger avec le partenaire sur la meilleure manière d'aborder les choses. Ce partage des points de vue est souvent générateur d'idées novatrices. Ce mode de fonctionnement permet au(x) porteur(s) du projet de garder à l'esprit ce qui est concrètement réalisable, en concertation avec le partenaire.

• **Se concerter avec les partenaires**

Lorsque le projet est co-construit avec des partenaires (musées, associations, artistes dans le cadre de résidences, etc.), il s'agit de se concerter afin de :

- s'accorder sur les enjeux, les besoins, les attentes de chacun ;
- s'accorder sur les objectifs du projet commun ;
- établir un calendrier de travail précis ;
- définir l'implication de chacun en précisant notamment les rôles des enseignants et des intervenants lors des activités et des déplacements ;
- mettre en place un dispositif d'évaluation de l'expérience culturelle ou esthétique des élèves et de leurs apprentissages (répertoire par exemple les représentations initiales des élèves avant d'engager un projet afin de mieux en évaluer l'impact).

• **Susciter l'implication des élèves**

Il est important de présenter le projet aux élèves, de les associer au

processus, de prendre en compte leurs idées et leurs attentes. Ils pourront participer aux différentes étapes (recherches documentaires, courriers...) de la construction du projet. Dès le collège, il est possible de formaliser avec eux cet engagement réciproque sous la forme d'un contrat. Ce contrat aura une valeur symbolique et permettra de définir les missions dans lesquelles les élèves pourront s'impliquer, individuellement et collectivement. Véritable feuille de route, il sera utile pour remotiver les élèves ou intégrer des nouveautés ; il pourra être présenté aux parents.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre du projet nécessite la désignation d'un coordinateur pédagogique, lorsqu'il est porté par une équipe, mais aussi la recherche éventuelle de financements, la prise en compte du cadre légal et juridique des actions artistiques et culturelles, et l'information des différents acteurs de la communauté éducative.

• **Trouver des financements**

Dans le second degré, si le projet nécessite un financement, l'enseignant doit anticiper les dépenses et mobiliser des lignes budgétaires

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

correspondantes en accord avec le chef d'établissement. Il doit également se rapprocher des partenaires et établir des devis financiers en concertation avec l'intendance de l'établissement pour les dépenses qui seront engagées : transport, hébergement, interventions, fournitures, frais d'animation, d'intervention, déplacement des élèves, billets d'entrée dans les sites visités, matériel pédagogique, etc. Dans le premier degré, certaines actions font l'objet de financement par les DASEN. Les autres sources de financement possibles sont :

- **les fonds associatifs** (maison des lycéens, foyer socio-éducatif au collège, coopératives scolaires et associations d'écoles, etc.) ;
- **les collectivités territoriales ou locales** (municipalités pour les écoles, conseil général pour les collèges et conseil régional pour les lycées), les directions régionales de certains ministères (DRAC, DREAL, etc.), qui peuvent apporter des aides ponctuelles pour élaborer certains types de projets. Les demandes doivent être formulées souvent très en amont ;
- **des organismes privés** (fondations de grandes entreprises, mécénat, etc.) qui soutiennent également le développement de projets d'éducation artistique et culturelle. Il convient de les contacter directement en

fonction du tissu local ou de se tourner vers le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) qui pourra proposer des idées de financeurs. Les subventions d'entreprises privées ne sont autorisées que sous réserve de ne pas être assorties d'obligations publicitaires ;

- **les familles** qui peuvent être sollicitées à condition que le montant demandé soit raisonnable, comme le stipule l'article L. 551-1 du code de l'éducation : « les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves ». La contribution financière des familles est fixée par une délibération du conseil d'administration de l'établissement. Son montant est fixe et ne doit pas être compris dans une fourchette. Il ne peut être modifié que par une délibération du conseil d'administration. Dans le premier degré, la participation éventuelle des familles est discutée en conseil d'école. La gestion en est assurée par la municipalité lorsque celle-ci apporte le financement principal nécessaire au projet. Les parents qui rencontrent des difficultés doivent être informés de la possibilité d'obtenir une aide financière

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CINQUIÈME : « MUSIQUE, ESPACE ET PAROLE »
Projet pluridisciplinaire sur les croisements des arts.

DOMAINES	PRINCIPALES ACTIVITÉS, PARTENAIRES ET INTERVENANTS
 MUSIQUE DANSE LITTÉRATURE	Principales activités en éducation musicale, éducation physique et sportive et français <ul style="list-style-type: none"> • Sortie(s) à un ou plusieurs spectacles croisant les trois domaines artistiques du projet. • Parcours de spectateur : tenue d'un journal de bord (numérique) sur les spectacles vus ; attention portée à l'analyse des rapports entre les arts convoqués sur scène. • Découverte des lieux et des métiers du spectacle vivant. • Travail d'écoute et d'analyse d'œuvres du répertoire chanté, croisant les approches disciplinaires (éducation musicale, français). • Réalisation d'un projet de création collective musicale – en partant d'un texte (étudié en français, créé en atelier d'écriture) ou d'une prestation chorégraphique. • Atelier d'écriture – notamment à partir d'une composition musicale ou d'une prestation chorégraphique. • Travail chorégraphié ou acrobatique : soit à partir des œuvres étudiées ou créées en éducation musicale, soit comme point de départ d'un travail de composition musicale. • Préparation d'une petite forme scénique (possibilité d'un travail commun avec les arts plastiques) alliant musique, danse et parole (chantée, déclamée).
	Histoire, Histoire des arts : dans le cadre de l'étude du XVII ^e siècle et du thème de l'émergence du « roi absolu », travail possible sur la collaboration entre Lully et Molière (comédie-ballet) ou entre Lully et Philippe Quinault (tragédie lyrique, opéra).
	Partenaires et intervenants possibles <ul style="list-style-type: none"> • un musicien, un orchestre, un conservatoire de musique, une salle de concert ; un danseur, une compagnie de danse ou d'arts circassiens ; un festival de spectacle vivant ; un écrivain.

3-1-9 Focus 2 : Eléments pratiques pour la mise en oeuvre d'un projet artistique et culturel

dans le cadre des fonds sociaux dont disposent la municipalité ou l'établissement.

• Prendre en compte le cadre réglementaire des actions artistiques et culturelles

Le projet artistique et culturel doit se concrétiser dans un cadre réglementaire qui définit la responsabilité des personnes impliquées et garantit la sécurité des élèves dans le respect des principes généraux de l'éducation comme la laïcité ou la neutralité.

• Conventions de partenariats

Dès que le projet engage des moyens financiers ou des personnes, il doit faire l'objet d'une convention établie entre le partenaire et le DASEN ou l'IEN, dans le premier degré, ou l'établissement, dans le second degré. Cet accord entre les deux parties décrira l'activité concernée, ses conditions d'organisation, le rôle des intervenants extérieurs, les conditions de sécurité, et en précisera la durée.

La convention sera intégrée dans le projet de l'école ou de l'établissement. Plusieurs items doivent figurer dans la convention de partenariat :

- les parties contractantes et le contexte de mise en oeuvre ;
- la durée prévue du partenariat ;
- les besoins identifiés au regard

d'un état des lieux des actions déjà menées ;

- la mise en oeuvre des actions afin d'atteindre les objectifs fixés qui engagent chaque partie ;
- le bilan et l'évaluation de la convention.

• Déplacement des élèves hors de l'établissement

Les sorties à la journée sont soumises à l'autorisation du directeur d'école ou du chef d'établissement. Les sorties et voyages scolaires comprenant au moins une nuitée sont soumis à l'accord du conseil d'administration dans le second degré et à l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale pour les classes des écoles maternelles et élémentaires.

En cas de sortie hors de l'établissement, l'enseignant doit s'assurer qu'il a bien récupéré, pour tous les élèves, toutes les autorisations administratives nécessaires avec les coordonnées des personnes civilement responsables. Si le projet prévoit un déplacement important, une concertation aussi large que possible sera menée avec les parents d'élèves. Cette information doit être portée à la connaissance des familles suffisamment tôt pour laisser la possibilité aux parents qui le souhaitent de faire part de leurs interrogations ou craintes sur le déroulement de la sortie ou du

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

voyage scolaire. Les responsables du déplacement se référeront aux textes en vigueur. Le transport des élèves doit être effectué par des transporteurs professionnels sur des lignes régulières ou avec des moyens spécialement affrétés. L'utilisation de véhicules personnels relève d'une réglementation très stricte dont on trouvera les références ci-dessous.

À CONSULTER

- *Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques : circulaire n° 99-136 du 21-9-1999.*
- *Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré NOR : MENE0402921C ; RLR : 554-1 ; circulaire n° 2005-001 du 5-1-2005 MEN DESCO B6.*
- *Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée. Modalités d'organisation NOR : MENE1118531C ; circulaire n° 2011-117 du 3-8-2011 ; MEN - DGESCO B3-3.*
- *Utilisation des véhicules personnels des enseignants et des membres de certaines associations pour transporter les élèves : note de service n° 86-101 du 5 mars 1986.*
- *FAQ sur les sorties scolaires à l'école primaire <http://eduscol.education.fr/cid46685/sorties-scolaires-vos-questions-nos-reponses.html#transport>*

• Informer les différents acteurs de la communauté éducative

Il est important que l'initiateur du projet associe dès les premières étapes les acteurs suivants :

- **la direction de l'établissement scolaire** (directeur d'école, chef d'établissement, intendant, etc.), de préférence sous forme écrite, en précisant les objectifs, les classes concernées, l'équipe pédagogique et éducative mobilisée et le dispositif choisi. Dans le premier degré, le directeur assure un rôle de coordination et de soutien aux projets au sein du conseil des maîtres de l'école. Les projets sont présentés au conseil d'école. Dans le second degré, le chef d'établissement joue un rôle de coordination pour tous les projets et pourra proposer des connexions et des idées de partenariat. Il dispose également de tout pouvoir d'appréciation sur l'intérêt pédagogique et les conditions matérielles de mise en oeuvre du projet. Une fois son accord obtenu, le projet de partenariat sera présenté et discuté en conseil pédagogique et pourra être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration si le projet nécessite un financement ;
- **le reste de l'équipe pédagogique et éducative et l'équipe de vie scolaire** : les chefs d'établissement et les directeurs d'école s'en chargent

QUATRIÈME : « HISTOIRE(S) DE LUMIÈRE »
 Dans le cadre de la problématique du programme d'arts plastiques « images, oeuvre et réalité », projet sur la lumière principalement centré sur la photographie.

DOMAINES	PRINCIPALES ACTIVITÉS, PARTENAIRES ET INTERVENANTS
 LITTÉRATURE MUSIQUE ARTS VISUELS	Principales activités <ul style="list-style-type: none"> • Production d'images photographiques numériques, à partir d'une problématique définie par le professeur en lien avec la découverte de l'oeuvre d'un photographe ou d'une exposition photo thématique. • Réalisation d'une installation dans un espace spécifique à partir des oeuvres photographiques réalisées (imprimées, projetées, sur écran), permettant une déambulation des spectateurs.
	Prolongements possibles <ul style="list-style-type: none"> • Sur la lumière en peinture, à partir du fond pictural d'un musée. • Découverte d'oeuvres contemporaines, d'installations donnant une place centrale à la lumière, d'un patrimoine architectural scénographié. • Rencontre avec un créateur lumière dans les arts du spectacle, un scénographe, un régisseur lumière.
	Histoire : en lien avec la découverte du patrimoine industriel et urbain, XVIII ^e et XIX ^e siècles. Travail complémentaire possible en physique-chimie , par exemple par la réalisation d'un sténopé.
	Partenaires et intervenants <ul style="list-style-type: none"> • Un musée, un centre d'art contemporain, un FRAC, une galerie d'arts ; un photographe ; une association locale de conservation du patrimoine ; un créateur lumière dans les arts du spectacle, un scénographe, un régisseur lumière.

3-1-9 Focus 2 : Eléments pratiques pour la mise en oeuvre d'un projet artistique et culturel

habituellement mais il est souvent intéressant d'informer directement ses collègues afin de pouvoir solliciter leur aide éventuelle (encadrement du partenariat) et d'anticiper l'organisation des sorties et les modifications éventuelles d'emploi du temps. Dans tous les cas, la démarche de projet privilégie la concertation et doit être pensée en cohérence avec les orientations et objectifs du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement ;

- **les parents d'élèves.** Les familles doivent également bénéficier d'une information complète sur les modalités d'organisation du projet pédagogique, aussi bien d'un point de vue matériel que financier : dates, visées pédagogiques, partenaires impliqués, moyens de transport utilisés, encadrement prévu, coût financier éventuel... Cette étape est importante pour emporter l'adhésion des familles au projet.

RESTITUTION DU PROJET

La restitution du projet peut se dérouler en différents lieux :

- **au sein de l'établissement scolaire** ou de l'école, la restitution de projet crée souvent l'évènement. Elle offre aux élèves la possibilité d'investir l'espace commun et ainsi de contribuer à

améliorer leur cadre de vie scolaire. Elle permet d'exposer les travaux d'élèves et de rendre compte de l'investissement de chacun auprès de la communauté éducative ;

- **dans les structures artistiques et culturelles** où les journées de restitution sont l'occasion de valoriser les projets des élèves qui les présentent devant un public curieux ;

- **dans les lieux de vie proches** de l'établissement tels que les structures municipales (maisons de quartier, MJC, médiathèques, salle de mairies, etc.).

La restitution du projet peut prendre différentes formes. Elle peut s'adresser à tous les élèves de l'établissement mais aussi à des élèves des établissements voisins, aux parents d'élèves et aux partenaires impliqués. Elle peut se développer sous différents formats, en fonction du niveau d'investissement des élèves :

- **conférences ou ateliers** de présentation par les élèves, notamment lors des journées « portes ouvertes » de l'école ou de l'établissement, qui sont l'occasion de montrer son dynamisme et son implication dans différents projets ;

- **expositions** de créations ou de panneaux dans les espaces de vie scolaire, tels que le CDI, le préau, le hall d'entrée, les bureaux de l'administration, le foyer des élèves, etc. ;

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- **spectacles** sous forme de pièces théâtrales retraçant la vie du projet ;
- **articles ou comptes-rendus** écrits publiés sur le site web de l'établissement, dans le journal de l'établissement (quand il existe) ou dans des journaux locaux ou nationaux ;
- **film, productions numériques** (CD-rom, blog, page web) d'interviews, d'animations virtuelles.

BILAN DU PROJET

En prenant le temps d'échanger et de confronter les points de vue lors d'une phase de bilan, partenaires et enseignants pourront adapter leurs façons de procéder lors de projets ultérieurs. Souvent, la manière de prendre en considération le monde scolaire évolue pour le partenaire d'un projet au suivant. Au terme du projet, lorsque le bilan est établi, il est souhaitable d'en adresser une copie aux différents partenaires financiers et de les convier, le cas échéant, à l'évènement de clôture de projet qui aura été programmé.

GUIDE POUR LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

TROISIÈME : « LA CITÉ EN THÉÂTRE, LE THÉÂTRE DE LA CITÉ »
Projet théâtre à partir d'œuvres et de spectacles soulevant des questions éthiques et citoyennes.

DOMAINES	PRINCIPALES ACTIVITÉS, PARTENAIRES ET INTERVENANTS
 THÉÂTRE LITTÉRATURE ARTS VISUELS MUSIQUE	Principales activités Français <ul style="list-style-type: none"> ● Parcours du spectateur : sorties théâtre et tenue d'un journal de bord (numérique) sur les spectacles vus. ● Rédaction d'articles de critique, de billets d'humeur, mis en ligne sur un blog spécifique. ● Atelier d'écriture théâtrale ; écriture commune d'une petite forme autour d'une valeur de la République (liberté, égalité, fraternité, tolérance, solidarité). ● Mise en jeu des extraits étudiés en lecture analytique, de la forme théâtrale écrite en commun ● Réalisation d'un programme mentionnant les différents métiers du théâtre et d'une affiche pour la représentation. ● Présentation des petites formes théâtrales élaborées à d'autres classes.
	Éducation civique Dans le cadre du programme (la citoyenneté démocratique, le thème des valeurs de la République), travail en lien étroit avec les différentes activités menées en français. Connexion possible avec l'objet d'étude « diversité et unité des êtres humains » au programme des sciences et vie de la terre . Travail complémentaire possible en éducation musicale, en arts plastiques, en technologie autour du spectacle : bande-son, bruitage ; décor, accessoires, dispositifs scéniques, éclairage ; programme, affiche, blog.
	Partenaires et intervenants possibles <ul style="list-style-type: none"> ● Un théâtre, une compagnie, un conservatoire d'art dramatique ; des professionnels du théâtre et du spectacle vivant ; un dramaturge.